

**Séance ordinaire du 28 mars 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°28032023D02_1_2

Objet : finances communales – approbation du compte administratif 2022 (budget principal)

Date de la convocation et de l'affichage : le 22 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1 (le maire s'est retiré au moment du vote)

Nombre de votants : 26

Pour :

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aiy			X	
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger		X		CHAPUIS Patrick
DUCRET Régine		X		BAZIN Jean-Jacques
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel		X		LEVANNIER Caroline
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			X	
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			

Délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 n°28032023D02_1_2

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230328-28032023D2_1_2-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves	X			

A été nommée secrétaire de séance : BERARD Annie

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 annexée à l'arrêté modifié.

VU le compte de gestion transmis par M. BERTHON, Receveur municipal.

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des Finances communales.

Exposé des motifs : le compte administratif de la collectivité est conforme au compte de gestion établi par le comptable public assignataire et peut se résumer comme mentionné dans le tableau ci-après :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévisions 2022	4 976 590.48 €	Prévisions 2022	4 976 590.48 €
Réalisations 2022	2 913 448.85 €	Réalisations 2022	3 513 187.12 €

Excédent de clôture de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice (Recettes - Dépenses)	599 738.27 €
Excédent antérieur reporté des années précédentes	1 586 944.48 €
Total : résultat de fonctionnement cumulé (Résultat sur lequel portera la décision d'affectation)	2 186 682.75 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Prévisions 2022	3 260 020.62 €	Prévisions 2022	4 194 844.37 €
Réalisations 2022	1 685 880.41 €	Réalisations 2022	1 615 237.89 €

Excédent de clôture de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice (Recettes - Dépenses)	- 70 642.52 €
Excédent d'investissement reporté	1 200 956.34 €
Solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement	1 130 313.82 €
Solde des restes à réaliser	- 298 139.86 €
Solde d'exécution consolidé de la section d'investissement	832 173.96 €

Le compte administratif 2022 se caractérise par les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement (charges réelles hors dépenses exceptionnelles et provisions) s'élève, en 2022, à **2 702K€**

Les charges structurelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

Postes de dépense	Montant en milliers d'€	Part dans le total des charges réelles (hors dépenses exceptionnelles et provisions)
CHAPITRE 011	956K€	35%
CHARGES COURANTES		

Délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 n°28032023D02_1_2

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230328-28032023D2_1_2-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Postes de dépense	Montant en milliers d'€	Part dans le total des charges réelles (hors dépenses exceptionnelles et provisions)
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL	1 288K€	48%
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	375K€	14%
CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES	25K€	1%
CHAPITRE 014 ATTENUATION DE PRODUITS	58K€	2%
TOTAL DEPENSES STRUCTURELLES (hors charges exceptionnelles et provisions)	2 702K€	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Le montant des recettes réelles courantes de fonctionnement (hors produits spécifiques) s'élève à près de 3 457K€ .

Les recettes de gestion courantes se décomposent comme suit :

Postes de recette	Montant en milliers d'€	Part dans le total des produits réels (hors recettes spécifiques)
IMPÔTS LOCAUX c/73111	1 105K€	32%
AUTRES RESSOURCES FISCALES chap. 73 et 731 (sauf c/73111)	1 238K€	36%
DOTATIONS c/74111 et 741121	163K€	5%
SUBVENTIONS ET COMPENSATIONS FISCALES chap. 74 (sauf c/74111 et 741121)	328K€	10%
AUTRES PRODUITS REELS chap. 70 et 75	596K€	17%
ATTENUATION DE CHARGES Chap. 013	28K€	0%
TOTAL RECETTES COURANTES	3 457K€	

ENSEIGNEMENTS

Les recettes fiscales: l'année 2022 marque la poursuite de la mise en œuvre de la réforme fiscale initiée en 2018 par l'Etat avec la suppression progressive de la taxe d'habitation ; en compensation, la commune récupère le produit de taxe foncière du département, le taux communal et le taux départemental de taxe foncière étant additionné. Le taux de taxe sur le foncier bâti s'établit en 2022 à 23.98% (taux identique à celui de 2021). Pour rappel, le produit fiscal lié au transfert du produit de TFB du département étant supérieur au produit de la taxe d'habitation supprimée, l'Etat a calculé un coefficient de correction qui réduit le montant du produit issu du calcul entre la base de foncier bâti et l'application du taux de 23.98%.

Le coefficient de correction a été fixé de manière définitive en janvier 2022 à 0.782402 (ce qui signifie que la commune ne conserve que 78.24% du produit de TFB).

La commune est par ailleurs directement concernée par la réforme des impôts de production initiée par l'Etat en 2021 et qui a conduit à réduire de moitié les bases soumises à taxe sur le foncier bâti des locaux industriels ; la perte de produit fiscal a été intégralement compensée par l'Etat sous la forme d'une compensation fiscale.

Autres recettes fiscales (attribution de compensation) : le montant de l'attribution de compensation versée en 2022 par la communauté de communes s'élève à 926K€¹ (montant stable en l'absence de nouveaux transferts de compétences en direction de la communauté de communes).

Concours financiers de l'Etat (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale) :

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) 2022 : 163K€	
Dont dotation forfaitaire	109K€
Dont dotation de solidarité rurale	54K€

La DGF représente, en 2022, moins de 5% du total des recettes réelles de fonctionnement.

Autres produits réels :

- Recettes tarifaires des services périscolaires : 310K€ en 2022 contre 280K€ en 2021, soit une progression de 10% liée à une revalorisation des tarifs à la rentrée scolaire 2022/2023 et à une progression du niveau de la fréquentation (l'augmentation des tarifs n'a concerné que le service de restauration scolaire)
- Produits exceptionnels: quelques cessions d'actif (vente de deux camions et d'un terrain à un particulier secteur lotissement Les Glaisins) enregistrées en 2022 pour un montant total de 13K€.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	
en K€	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	2 676
Recettes réelles de fonctionnement	3 475
Epargne de gestion	798
Charges financières	25
Epargne brute	773
Remboursement en capital (+caution)	110
Epargne nette	663

Le taux d'épargne nette qui exprime la part des recettes de fonctionnement pouvant être employée à la réalisation des investissements est de 19% ce qui représente un indicateur extrêmement favorable (taux moyen constaté de l'ordre de 4 à 5%).

La capacité de désendettement qui mesure la pression des charges de la dette est également très correcte (un peu plus d'une année).

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

DEPENSES INVESTISSEMENT 2022

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève en 2022 à 1 335K€, soit

- Dépenses financières : remboursement du capital des emprunts 110K€ et remboursement EPFL² 18K€ et apport en capital Agence France Locale 8K€
- Dépenses d'équipement : 1 176K€ en 2022 (contre 1 304K€ en 2021)

¹ Attribution de compensation : principal flux financier entre les communes et la communauté de communes ; elle correspond schématiquement à la différence entre les ressources transférées (produit de la fiscalité économique au moment de la création) et les charges transférées en lien avec les compétences confiées à l'intercommunalité.

² Etablissement Public Foncier Local : il s'agit d'un établissement public local dont la vocation principale porte sur la négociation, l'acquisition et le portage des immeubles (bâti ou non) pour le compte et à la demande des collectivités adhérentes ; ces biens leur sont par la suite rétrocédés au moment opportun lorsque les projets sont prêts à démarrer.

Chapitre/opérations individualisées	PREVISIONS	REALISATIONS
204-Subventions d'équipement	7 000.00 €	1 693.39 €
20-Immobilisations incorporelles	59 200.00 €	28 920.00 €
21-Immobilisations corporelles	15 000.00 €	936.00 €
23-Immobilisations en cours	53 703,04 €	38 423,44 €
OPERATION 11 LAC SAINT-ANDRE	33 834.49 €	31 834.49 €
OPERATION 12 EQUIPEMENTS DES SERVICES TECHNIQUES	90 123.28 €	85 546.74 €
OPERATION 13 CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS	12 800.00 €	- €
OPERATION 15 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, NUMERIQUES ET DE COMMUNICATION	43 837.72 €	39 407.08 €
OPERATION 16 VIDEOPROTECTION	54 000,00 €	- €
OPERATION 17 ACQUISITIONS FONCIERES	188 860.51 €	141 173.73 €
OPERATION 18 DEVELOPPEMENTCOMMERCIAL CENTRE BOURG LM	231 064.00 €	19 833.19 €
OPERATION 19 MOBILITES ACTIVES	289 749.49 €	68 127.23 €
OPERATION 20 REHABILITATION MAIRIE DE FRANCIN	649 445.00 €	233 210.02 €
OPERATION 22 BATIMENTS PUBLICS	174 336.48 €	93 799.12 €
OPERATION 23 GROUPE SCOLAIRES	99 220.68 €	78 927.10 €
OPERATION 24 EQUIPEMENTS SPORTIFS	13 800.00 €	690.00 €
OPERATION 25 AMENAGEMENTS URBAINS	143 537.16 €	72 079.04 €
OPERATION 26 ILLUMINATIONS	24 669.31 €	18 458.41 €
OPERATION 28 VOIRIE, RESEAUX ET ACCESSOIRES DE VOIRIE 2021	406 466.46 €	163 863.25 €
OPERATION 29 BIBLIOTHEQUE	62 000,00 €	58 941.60€
OPERATION 31 CHEMINS DE RANDONNEES	26 000,00 €	- €
OPERATION 32 FORET COMMUNALE	3 000,00 €	- €
Total général	2 681 647.62 €	1 175 863.83 €

Le montant des restes à réaliser (dépenses d'investissement engagées avant le 31 décembre mais non mandatées sur l'exercice 2022) est de 342 439.86€.

Le taux de réalisation du budget d'investissement en ce qui concerne les dépenses d'équipement est de **57% en 2022, soit :**

<i>Prévisions dépenses d'équipement 2022</i>	2 681 647.62 €
<i>Dépenses équipement 2022</i>	1 175 863.83 €
<i>RAR 2022</i>	342 439.86 €
<i>Total dépenses équipement réalisées</i>	1 518 303.69 €
<i>Taux de réalisation</i>	57%

RECETTES INVESTISSEMENT 2022

Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève en 2022 à 1 091K€, soit

- Dotations (FCTVA+TA) : 254K€
- Subventions : 136K€
- Emprunt et caution : 701K€

SOLDE GLOBAL DE CLOTURE

Le solde global de clôture (fonds de roulement) **s'établit à 3 317K€ à la fin de l'exercice 2022.**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe en charge des finances et après en avoir délibéré :

- **DONNE ACTE** au Maire de la présentation du compte administratif 2022,

Délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 n°28032023D02_1_2

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230328-28032023D02_1_2-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 28 mars 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 30 mars 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 29 mars 2023.

Le Maire,

Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,

Annie BERARD

